

Planning 2017 fermeture ouverture des Pelles de l'Estey d'Eyrans et du Saucats

- **Fermeture annuelle** le vendredi 14 avril à 11h (coef 83)
- Chasse n°1 : ouverture le mercredi 26 avril à 9h00 (coef 102) / nettoyage Arcins dans l'après-midi / fermeture le même jour à 17h00
- Chasse n°2 : ouverture le mercredi 10 mai à 9h00 (coef 81) / nettoyage Arcins dans l'après-midi / fermeture le même jour à 17h00
- Chasse n°3 : ouverture le mercredi 24 mai à 8h00 (coef 88) / nettoyage Arcins en début d'après-midi / fermeture le même jour à 16h00
- Chasse n°4 : ouverture le lundi 12 juin à 11h00 (coef 75) / nettoyage Arcins en fin d'après-midi / fermeture le même jour à 19h00
- Chasse n°5 : ouverture le lundi 26 juin à 11h00 (coef 102) / nettoyage Arcins en fin d'après-midi / fermeture le même jour à 19h00
- Chasse n°6 : ouverture le mardi 11 juillet à 10h30 (coef 78) / nettoyage Arcins en fin d'après-midi / fermeture le même jour à 18h30
- Chasse n°7 : ouverture le mardi 25 juillet à 11h00 (coef 102) / nettoyage Arcins en fin d'après-midi / fermeture le même jour à 19h00
- Chasse n°8 : ouverture le mercredi 9 août à 10h30 (coef 85) / nettoyage Arcins en fin d'après-midi / fermeture le même jour à 18h30
- Chasse n°9 : ouverture le mercredi 23 août à 10h00 (coef 101) / nettoyage Arcins en fin d'après-midi / fermeture le même jour à 18h00
- **Ouverture annuelle** le lundi 11 septembre à midi (coef 83) - sauf prolongation / nettoyage Arcins en fin d'après-midi.

Réglementation calendrier de gestion du dispositif

- Pour permettre les remontées des anguilles de moins de 12 cm, la vantelle et les guillotines sont ouvertes au plus tard entre le 15 septembre et le 15 octobre de chaque année.
Leur fermeture n'intervient pas avant le 15 avril de l'année suivante et doit être effectuée au plus tard le 15 mai.
- Pendant la période de fermeture de la vantelle ou des guillotines, du 15 mai au 15 septembre, la CCM est autorisée à effectuer des manipulations de chasse bimensuelles.